

# **Règlement de la Chevannaise**

## **1/ Organisateurs**

L'organisateur officiel de la Chevannaise est l'OCCE (Office central de la coopération à l'école), avec le soutien et la logistique des parents d'élèves (créateurs de l'évènement), des écoles élémentaire et maternelle, et de la mairie de Chevannes

## **2/ Date**

La Chevannaise est prévue pour le Dimanche 19 septembre 2021 (sous réserve des autorisations préfectorales)

## **3/ Descriptif des épreuves et horaires**

Trois parcours de course à pied :

- **1 Km**: Départ du stade, passage sur un sentier, routes, et retour au stade.  
**Echauffement à 10h30 - Départ à 10h45**
- **2 Km**: Départ du stade, parcours sur sentier, chemins, routes et retour au stade.  
**Echauffement à 11h00 - Départ à 11h15**
- **5 km** : (**à partir de 6 ans**) Départ du stade, parcours sur sentiers, chemins, routes et retour au stade.  
**Echauffement à 09h30 - Départ à 09h45**

## **4/ Inscriptions**

Les inscriptions sont ouvertes à tous les Chevannais qui souhaitent participer, licenciés ou non. Un bulletin d'inscription par participant doit être rempli.

Pour les mineurs, l'autorisation parentale qui figure sur le bulletin d'inscription doit être impérativement remplie.

Le règlement peut se faire en espèces, ou par chèque libellé à l'ordre de la coopérative scolaire de l'école du Centre.

Le règlement peut être global pour plusieurs membres d'un même foyer.

Les bulletins et règlements sont à retourner soit dans les boites aux lettres des RPE de l'école élémentaire du Centre ou de l'école maternelle de la Plaine, soit à la mairie, soit via l'adresse mail suivante : [contactlachevannaise@gmail.com](mailto:contactlachevannaise@gmail.com)

## **5/ Droits d'inscription**

Les inscriptions pour les courses seront clôturées le 10.09.2021 à 19h00.

- 1 Km : 3 euro
- 2 Km : 4 euro
- 5 Km : 5 euro

## **6/ Remise des dossards**

Les dossards pourront être retirés:

- Le vendredi 17 septembre 2021 à l'école du Centre de 16h30 à 19h00
- Le samedi 18 septembre 2021 de 14h à 18h sur le stand de la coopérative scolaire à la fête du village associatif

**Aucun dossard ne sera envoyé par mail ou par la poste**

## **7/ Droit à l'image**

Sauf désaccord précisé sur le bulletin d'inscription, vous autorisez l'organisation à utiliser les images sur lesquelles vous pourriez apparaître, sur tous supports, y compris publicitaires.

## **8/ Sécurité**

Chaque course à pied sera encadrée au départ et en fermeture.

Tout véhicule motorisé ou à deux roues et plus sont interdits sur les parcours, hormis les véhicules nécessaires aux secours, à la sécurité et à l'organisation.

De même, pour des raisons liées à la sécurité, nos amis les bêtes ne sont pas acceptées.

## **9/ Ravitaillement et signalisation**

Des points de ravitaillement seront présents sur les parcours de 2 et 5 Km. Une bouteille de jus de fruit/eau, ainsi qu'une collation seront également remises à chaque participant après leur arrivée.

La sécurité des coureurs et des promeneurs sera assurée par des bénévoles encadrants, des barrières de sécurité et des rubalises permettant la fermeture des routes empruntées.

## **10/ Assurance**

Les enfants scolarisés dans les écoles de la commune, leur enseignants, ainsi que l'ensemble des bénévoles liés à l'organisation de la Chevannaïse sont couverts par les assurances de l'OCCE.

L'organisation recommande à tous les autres participants de s'assurer qu'ils bénéficient d'une assurance personnelle couvrant les dommages corporels, et à défaut, de souscrire une assurance individuelle-accident dans le cadre de leur participation à ce type d'épreuve.

## **11/ Annulation**

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Dans le cas où la course ne peut être reportée, et devra être annulée définitivement, nous vous proposerons alors la possibilité d'un remboursement, ou d'un don à la coopérative scolaire dont dépend votre/vos enfant(s).

## **12/ Remboursement et responsabilité**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit (hors cas d'annulation définitive par l'organisation). Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'incident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Les organisateurs s'autorisent à refuser toute inscription en dehors de sa catégorie. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident lié au non-respect du présent règlement et des consignes de sécurité.

Avant, pendant et après la manifestation, les enfants restent sous l'entière responsabilité de leur représentant légal.

## **13/ Acceptation du règlement**

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses.

Il s'engage à ne pas anticiper le départ, et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.